

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	23
- Présents	:	20
- Absents	:	1
- Représentés	:	2
- Votants	:	22

Le conseil municipal s'est réuni le 30 avril 2015, à 19 h 00, en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPOUÉ, Maire de la Bernerie-en-Retz.

Etaient présents : *Thierry DUPOUÉ, Maire, Jean-Paul MAAS, Roland HENTZIEN, Sophie LORMAN, Raymond LE FLOCH, Martine DUBOIS, Adjoint, Jean-Paul DAVIAUD, Françoise SEILLÉ, Gilles LAURENT, Gilles PICHARD, Catherine LEROY, Roger LOUÉRAT, Christiane MEISART, Jean-Louis VERISSON, Jacques PRIEUR, Elena FUSI/PERRODEAU, Béatrice GRELIER, Laurence BRETON, Valérie BRIAND/KRÖGER, Antoine CHIFFOLEAU*

Etait représenté :

- *Jean-Yves LAIGLE, (pouvoir à Thierry DUPOUÉ)*
- *Anne-Cécile WOITIEZ/GUYOT (pouvoir à Elena FUSI/PERRODEAU)*

Etait absente : *Annie BOURGET/LITAUD*

Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT) : *Gilles PICHARD* est nommé secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance n° 1 du 15 Janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

1.- COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE (article L 2122-22 CGCT)

De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- o Contrat d'assistance à la renégociation des contrats d'assurance des collectivités territoriales avec DELTA CONSULTANT pour un montant de 2 436,00 € signé le 20 Janvier 2015
- o Avenant à la convention « Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage » avec le CAUE signé le 5 Février 2015
- o Assurance Dommages ouvrage avec la SMABTP pour l'extension du complexe sportif pour une cotisation totale de 14 729,11 € signée le 19 Février 2015
- o Convention d'occupation du domaine communal pour la saison 2015 avec Monsieur Dominique CHANDELLIER signée le 11 Mars 2015
- o Convention d'occupation du domaine communal pour la saison 2015 avec Monsieur Michel WOLFERSBERGER signée le 11 Mars 2015
- o Convention d'occupation du domaine communal pour la saison 2015 avec Madame Claudine LEGER signée le 11 Mars 2015
- o Contrat de fourniture – tarif jaune – pour les halles signé le 20 Avril 2015 avec EDF Collectivités

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- Concession 15 ans n° 1779 au nom de MONNOT Jacqueline
- Concession 15 ans n° 1533 au nom de DOCEUL André
- Concession 30 ans n° 1780 au nom de DIARD Marguerite
- Concession 15 ans n° 1509 au nom de MONIER Marie-Annick
- Concession 30 ans n° 1195 au nom de THEGNIER Serge

- Concession 15 ans n° 1543 au nom de LE BRAS Evelyne
- Concession 30 ans n° 792 au nom de CAUDAL Marie-Claude
- Concession 30 ans n° 1782 au nom de COUTURIER Roger

- T.A.E. – 4^{ème} période - conventions signées avec :
 - Yves MERY – BOCA
 - Ecole de Musique – convention établie pour l'année
 - Roule ta Bille – convention établie pour l'année
 - Danièle PELLERIN – statut de bénévole
 - Elzier BANDEIRA DA SILVA – statut d'intervenant rémunéré via l'association ASSOCAP Rezé

1.- AFFAIRES FINANCIÈRES

1.1.- Examen et vote du compte de gestion du trésorier concernant le budget communal

Le Conseil municipal, par 22 voix pour, prend acte de :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- L'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR

Fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	4 266 805,00	3 473 295,59
Recettes	4 266 805,00	4 067 701,21
Résultat fonctionnement exercice 2014		594 405,62
Investissement	Prévu	Réalisé
Dépenses	5 702 147,00	1 453 365,00
Recettes	5 702 147,00	2 176 005,11
Résultat exercice investissement exercice 2014		722 640,11
Résultat global		1 317 045,73
Part affectée à l'investissement 2013		935 675,79
Déficit antérieur		49 992,12
Résultat au 31 Décembre 2014	EXCEDENT	331 377,82

1.2.- Examen et vote du compte de gestion concernant le budget du SPIC

Le Conseil municipal, par 22 voix pour, prend acte de

- L'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- L'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

1.3.- Election d'un président pour le vote des comptes administratifs de la commune et de l'office de tourisme

Le Conseil Municipal désigne, à mains levées et à l'unanimité, Madame Laurence Breton, comme président pour le vote des comptes administratifs de la commune et du budget annexe de l'Office de Tourisme (SPIC).

1.4.- Examen et vote du compte administratif communal

Le compte administratif de l'année 2014, dressé par l'ordonnateur, retrace toutes les dépenses et recettes réalisées en fonctionnement et en investissement.

Le compte administratif a été présenté chapitre par chapitre pour les recettes de fonctionnement et par opérations pour les investissements.

Le maire, titulaire d'un pouvoir, sort de la salle pour le vote. Le conseil municipal, après avoir constaté la concordance des comptes et pris acte du compte de gestion, approuve, par 20 voix, le compte administratif de la commune.

1.5.- Examen et vote du compte administratif du SPIC

Sont présentées les opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014.

Le maire, titulaire d'un pouvoir, sort de la salle pour le vote. Le conseil municipal, après avoir constaté la concordance des comptes et pris acte du compte de gestion, approuve, par 20 voix, le compte administratif du SPIC.

1.6.- Affectation du résultat d'exploitation 2014 du budget communal

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014
CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :
d'une part

- Un excédent de fonctionnement de :	594 405,62
- Un excédent reporté de :	191 535,88
Soit un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2014 de :	785 941,50

et d'autre part

- Un déficit d'investissement cumulé au 31/12/2014 de :	454 563,68
- Un déficit des restes à réaliser de :	235 570,00
Soit un besoin de financement de :	690 133,68

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	690 133,68
Résultat reporté en fonctionnement (002)	95 807,82

Pour mémoire :

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	454 563,68
---	------------

1.7.- Vote d'un emprunt : montant 750 000 €

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer un contrat de prêt avec le Crédit Agricole pour un emprunt d'un montant de 750 000 € souscrit sous conditions et taux de la BEI « HQE ».

A défaut de réunir les conditions et de pouvoir souscrire un emprunt auprès de cette banque, le conseil retient l'offre de la banque Foncier – CE pour un montant d'un million d'euros.

1.8.- Soutien au secteur Travaux Publics – demande de subvention – voirie - 2015

Afin de soutenir le secteur des travaux publics, le Conseil Général propose, à titre exceptionnel, de subventionner, à hauteur de 13 000 €, un projet supplémentaire de voirie. Ce dispositif ne s'applique qu'aux opérations ayant commencé avant le 30 septembre 2015.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le dossier de demande de subvention au titre du FDSC, notamment son plan de financement, sollicite la subvention départementale d'un montant s'élevant à 13 000 € et s'engage à débiter les travaux avant le 30 Septembre 2015

1.9.- Réserves parlementaires Ronan DANTEC – Equipements communs salle omnisports

Le rapporteur propose à l'assemblée de solliciter le concours financier du sénateur Ronan DANTEC, dans le cadre de sa réserve parlementaire.

Le conseil municipal avalise, à l'unanimité, l'opération de réhabilitation/reconstruction du hall d'entrée avec ses distributions, des sanitaires et des douches de la salle omnisports, avec une mise aux normes handicaps. Il en approuve son plan de financement et sollicite une subvention, la plus élevée possible, au titre de la réserve parlementaire 2015 du sénateur Ronan DANTEC.

1.10.- CCAS – Immoweb

Le rapporteur indique à l'assemblée que le centre communal d'actions sociales (CCAS) a pour projet de s'équiper d'Immoweb. Il s'agit du fichier de la demande locative sociale en Loire-Atlantique. Au-delà des pré-requis techniques nécessaires à l'installation de l'application informatique, le coût d'investissement s'élève à 190 € HT pour le 1er ordinateur connecté (et 70 € HT par ordinateur supplémentaire). Les coûts de fonctionnement sont pris en charge par le Département pour l'année 2015. La prise en charge pour les années à venir reste à définir par le Conseil Départemental.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le souhait du CCAS et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement de la charte déontologique inter-régionale.

1.11.- DIRM NAMO – convention feu de la jetée du port

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention entre la DIRM-NAMO et la commune relatif à l'entretien de la partie active du feu de la jetée et autorise le Maire à signer avec la DIRM-NAMO. Le montant annuel, forfaitairement évalué, de cette opération s'élève à 350 € TTC.

1.12.- SNCF RESEAU – convention subvention libératoire – fermeture PN n°43

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la convention libératoire, entre SNCF Réseau et la commune, notamment le montant de la subvention s'élevant à 200 000 € au bénéfice de la collectivité et autorise le Maire à la signer avec SNCF Réseau

1.13.- SYDELA – accord de participation financière – Rue du Pont de Terre

Les travaux d'éclairage public Rue du Pont de Terre comprennent la fourniture et la pose de 7 points lumineux à tête à LED. Les travaux sur le réseau s'élèvent à 5 661,49 € HT, soit 6 793,79 € TTC et le coût du matériel d'éclairage public s'élève à 13 668,70 € HT, soit 16 042,44 € TTC. La commune participe respectivement à ces financements à hauteur de 2 264,60 € TTC et 10 694,96 € TTC, soit 12 959,56 € TTC

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention avec le SYDELA et autorise le Maire ou à défaut l'un des adjoints délégués à signer la convention et l'accord de participation financière avec le SYDELA.

1.14.- SYDELA – effacement réseaux téléphoniques – abords de la gare

Concernant l'enfouissement des équipements de communications électroniques aux abords de la gare, la participation de la commune s'élève à 381,10 € sans TVA ; elle correspond à 18 % des études et travaux de câblage. La participation de l'opérateur s'élève à 2 821,20 € HT ; elle correspond à l'étude de l'avant-projet des installations de communications électroniques, à la validation du projet, au coût total du matériel des installations de communications électroniques et à 82 % des études et travaux de câblage.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention avec le SYDELA et autorise le Maire ou à défaut l'un des adjoints délégués, à signer la convention avec le SYDELA.

2.- AFFAIRES SCOLAIRES, ASSOCIATIVES, ENFANCE & JEUNESSE

3.- RESSOURCES HUMAINES

4.-URBANISME - DOMANIALITÉ

5.- AFFAIRES FONCIÈRES - VOIRIE

5.1.- Acquisition de la parcelle cadastrée section AT n°188

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'acte authentique relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AT n° 188, d'une contenance de 2 084 m², située au Nord-Est du cimetière, pour un montant de 33 000 € net vendeur, décomposé de la façon suivante :

- prix/m² en zone UB, (pour 656m² environ) : 22€,
- prix/m² en zone AU2, (pour 1 428m² environ) : 10€,
- valeur estimée du garage : 4 288€

Les crédits sont inscrits au P 38, réserves foncières, de la section d'investissement du BP.

5.2.- Fermeture PN n°43 – Enquête « Commodo et Incommodo »

Par arrêté préfectoral en date du 6 mars 2015 et à la demande de SNCF Réseau, a été prescrite une enquête de « commodo et incommodo » en vue de la suppression du passage à niveau n° 43 de la ligne ferroviaire de Sainte-Pazanne à Pornic. Cette enquête a été ouverte en mairie de La Bernerie-en-Retz, du lundi 23 mars 2015 au mercredi 8 avril 2015 inclus.

Considérant les conclusions favorables du commissaire-enquêteur, le conseil municipal, à l'unanimité, les approuve et confirme la fermeture définitive du PN 43.

5.3.- Cessions & régularisations de foncier SNCF RESEAU – Villardière et Gare

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer l'acte authentique relatif à l'acquisition des parcelles cadastrées section AH n° 1302 (18m²) et 1303 (40m²) ainsi que la parcelle cadastrée section AH n°1305 (4m²), pour un montant de 24€ HT/m², soit un montant total de 1488€ HT. Les frais d'actes notariés et le cas échéant le montant de TVA seront pris en charge par la commune.

De plus, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le dossier règlementaire.

6.- AFFAIRES DIVERSES

6.1.- VEOLIA EAU – avenant à la convention

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer le projet d'avenant avec VEOLIA portant sur « *la mise à disposition du SDIS 44, l'ensemble des données liées aux caractéristiques techniques et visites de contrôle des poteaux et bouches incendie dans le cadre du contrat qui vous missionne. Ce partage de données pourra se faire sous forme de dossier papier et/ou fichiers informatiques.* »

6.2.- Cimetière – reprise administrative des concessions échues non renouvelées

Dans le cadre de la réhabilitation du cimetière et de la mise en conformité des sépultures, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'aviser les familles concernées, par voie d'affichage d'un avis municipal en mairie et au cimetière, d'apposer sur les concessions un panneau invitant les familles à se présenter en mairie et d'adresser un 1er courrier en LR avec AR aux concessionnaires en vie ou à leurs ayants droit lorsque leur adresse est connue puis, si cela s'avère nécessaire, un 2nd et dernier courrier de relance 15 jours avant la date butoir.
- de proposer aux concessionnaires ou à l'ayant droit le plus diligent qui se fait connaître en mairie de renouveler la concession selon les termes de l'acte de concession initial au tarif en vigueur au moment de la demande de renouvellement à condition que la sépulture soit en bon état d'entretien ou remise en état si besoin,
- de fixer comme date butoir à cette procédure, **le 30 Novembre 2015** de manière à laisser un délai suffisant et raisonnable aux familles, même non domiciliées dans la commune, pour se faire connaître en Mairie et réaliser les démarches nécessaires.
- de reprendre les sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée au terme de cette date, afin de libérer les terrains.

6.3.- SYDELA – convention de groupement : adhésion au groupement électricité

Le rapporteur rappelle que depuis le 1er Juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à concurrence. Conformément aux articles L 333-1 et L 441-1 du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché. Dans ce contexte, le SYDELA propose de constituer un groupement de commandes d'achat d'électricité et des services associés afin de permettre aux adhérents au groupement de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'électricité,
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et des services associés
- autorise le Maire ou l'un des adjoints délégués à signer la convention de groupement.
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

7.- RAPPORTS ET BILANS ANNUELS

7.1.- Compte Rendu d'Activité à la Collectivité Locale (CRACL) 2014 – Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Rogère

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le CRACL de la SNC Natura Mare (groupe Brémond) au titre de l'année 2014 ;

7.2.- Rapport d'activités du délégataire du marché de plein air

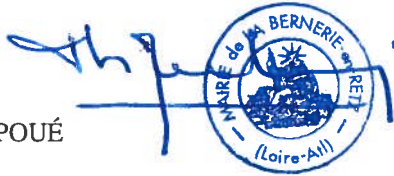
Cette question est reportée au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Dressé à la Bernerie-en-Retz, le 4 mai 2015

Le Maire,

Thierry DUPOUÉ



Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet le 4 mai 2015

Le Maire,

Thierry DUPOUÉ

